

# Que **pouvez-vous faire** pour aider les victimes ?

## Faites de votre entreprise un milieu de travail sécuritaire et aidant

- ❑ **Établissez** une politique interne en matière de lutte contre la violence conjugale ou de soutien aux victimes de violence conjugale (par ex. avoir un protocole quand une femme signale qu'elle est victime).
- ❑ **Acceptez** d'aménager le poste et les conditions de travail de l'employée si elle le souhaite (changement de numéro de téléphone, de courriel, horaire flexible...).
- ❑ **Proposez** à l'employée des congés appropriés : pour consulter un avocat, un médecin, pour préparer son départ du domicile, pour séjourner en maison d'hébergement, etc.
- ❑ **Mettez** en place des mesures de sécurité adaptées si l'employée se sent en danger : filtrage des appels, procédure si le conjoint se présente sur le lieu de travail, mutation de poste, etc.

## Soutenez les victimes dans leurs démarches

- ❑ **Soyez** à l'écoute si une employée se confie, témoignez-lui de votre compréhension, ne la jugez pas et orientez-la vers des ressources.
- ❑ **Mandatez** un.e cadre ou une personne au service des ressources humaines pour guider les victimes.

## Sensibilisez les employé.e.s à la problématique

- ❑ **En partenariat** avec une maison d'aide et d'hébergement membre du Regroupement, organisez des activités à l'intention du personnel et de la direction, afin de les sensibiliser à la problématique, de les aider à reconnaître les signes et de leur faire connaître les ressources spécialisées.
- ❑ **Distribuez** du matériel d'information ou affichez-le largement dans des lieux ciblés : outils et campagnes de sensibilisation de maisons d'aide et d'hébergement, information générale sur la problématique, etc.
- ❑ **Faites** des communications régulières sur le sujet (infolettres, réunions du personnel, articles sur le site intranet).
- ❑ **Utilisez** le 25 novembre comme journée d'action. Organisez une activité de sensibilisation conjointement avec une maison d'aide et d'hébergement membre du Regroupement.
- ❑ **Affichez-vous** comme milieu de travail allié contre la violence conjugale.



# La violence conjugale **ne s'arrête pas** au seuil de la maison



**Découvrez comment aider et soutenir une employée qui en est victime et devenez un milieu de travail allié contre la violence conjugale.**



REGROUPEMENT DES MAISONS  
POUR FEMMES VICTIMES  
DE VIOLENCE CONJUGALE

# Une femme victime de violence conjugale n'est pas à l'abri du harcèlement de son conjoint sur son lieu de travail.

**Messages textes et appels incessants, multiples courriels, intrusions sur le lieu de travail, communications avec les collègues de la victime, etc. Le conjoint ou l'ex-conjoint dispose de nombreux moyens pour poursuivre son harcèlement sur le lieu de travail.**

Ces actes de violence ont des impacts sur toute l'organisation. Au Canada, on estime le coût de la violence conjugale pour les employeurs à 77,9 millions de dollars par an.



**Une travailleuse sur trois\*** a déclaré avoir été victime de violence conjugale.

**Plus de la moitié** ont indiqué que cette violence se poursuivait au travail.

**71 % des employeurs** ont vécu une situation où il s'avérait indispensable de protéger une victime de violence familiale.

Pour une femme victime de violence conjugale, son lieu de travail peut être le seul endroit où elle se sent encore en sécurité et respectée.

En tant qu'employeur, vous pouvez jouer un rôle très important auprès des victimes, notamment en les faisant se sentir en sécurité sur leur lieu de travail, en leur apportant un soutien adéquat et en adaptant leurs conditions de travail à leur situation.

Cette violence a aussi des impacts sur les collègues de la victime. Si elle s'absente plus souvent, sa charge de travail sera redistribuée dans l'équipe.

Pour les gestionnaires, c'est aussi beaucoup de temps passé à gérer la situation et cela peut être une source de préoccupations.

Envoyez le message à vos employé.e.s que dans votre entreprise la violence conjugale n'est pas tolérée.

Des mesures sont possibles pour rendre le milieu de travail sécuritaire et aidant pour une victime de violence conjugale et ses collègues.

**Vous pouvez faire la différence dans leur vie !**



ILLUSTRATION : JOHANA LAURENÇON

\* Selon une enquête du Congrès du Travail du Canada

\*\* Inspirés du Guide pour l'employeur - La violence conjugale... une menace pour mon entreprise ? réalisé par le comité de travail du Projet régional de prévention et de sensibilisation en violence conjugale et dans les relations amoureuses. Ainsi que du Guide de l'employeur - La violence conjugale réalisé par la maison d'aide et d'hébergement La Bouée Régionale.

## La violence conjugale c'est quoi ?

La violence conjugale s'exerce dans une relation amoureuse actuelle ou passée. Elle renvoie à une foule de comportements exercés par l'agresseur pour contrôler et dominer sa victime et s'assurer qu'elle ne le quittera pas. La violence conjugale peut être physique mais aussi psychologique, verbale, économique et sexuelle.

## Des signes\*\* qui peuvent vous alerter pour reconnaître une victime :

- Elle reçoit de nombreux appels ou messages textes personnels.
- Son conjoint passe souvent la voir au bureau, il l'attend à la sortie ou dans le stationnement.
- Elle arrive plus souvent en retard ou doit s'absenter.
- Elle s'isole du reste de l'équipe et se replie sur elle-même. Elle décline systématiquement les invitations aux activités.
- Son rendement professionnel diminue du fait de difficultés à se concentrer.
- Elle n'arrive plus à accomplir toutes ses tâches et à tenir les délais.
- Elle est toujours sur ses gardes et semble anxieuse.

**Pour en savoir plus,  
consultez notre site web :**  
**[maisons-femmes.qc.ca](http://maisons-femmes.qc.ca)**